VOTE PAR CORRESPONDANCE

Pour être valable, le présent vote dûment complété, daté et signé devra être en possession de MITHRA PHARMACEUTICALS SA **au plus tard le 13 mai 2022** ainsi que prévu dans la convocation. La présente peut lui être communiquée par courrier à son siège, par voie électronique ou par fax (voir ci-dessous pour les informations pratiques). Les votes communiqués tardivement ou ne remplissant pas les formalités requises pourront être rejetés.

La/le soussigné(e) :

Nom, prénom/ dénomination : (à compléter)

(Pour les personnes morales) représentée par : (à compléter)

Demeurant/ayant son siège social à : (à compléter)

Propriétaire de (à compléter) ..... actions de la société anonyme Mithra Pharmaceuticals SA, dont le siège est établi rue Saint-Georges 5, 4000 Liège (Belgique),

Déclare voter de la manière suivante sur les points figurant à l'ordre du jour **de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire** de Mithra Pharmaceuticals SA qui se tiendra **le 19 mai 2022**

ORDRE DU JOUR ET VOTES

A) Assemblée Générale ordinaire

1. **Revue du rapport annuel 2021 en ce compris du rapport de gestion 2021 ;**

2. **Revue des comptes annuels consolidés clôturés au 31 décembre 2021** ;

3. **Revue du rapport du commissaire concernant les comptes annuels consolidés et statutaires clôturés au 31 décembre 2021 ;**

4. **Revue et approbation des comptes annuels statutaires clôturés au 31 décembre 2021 ;**

   Proposition de décision : L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels statutaires clôturés au 31 décembre 2021.

   POUR CONTRE ABSTENTION

5. **Affectation du résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre 2021 ;**

   Proposition de décision : L'Assemblée Générale approuve l'affectation du résultat de l'exercice social 2021.

   POUR CONTRE ABSTENTION

6. **Revue et approbation du rapport de rémunération clôturé au 31 décembre 2021 ;**

   Proposition de décision : L'Assemblée Générale approuve le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021.

   POUR CONTRE ABSTENTION

7. **Proposition d'accorder la décharge au commissaire ;**

   Proposition de décision : L'Assemblée Générale donne décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021.

   POUR CONTRE ABSTENTION

8. **Proposition d'accorder la décharge de responsabilité au conseil d'administration ;**

   Proposition de décision : L'Assemblée Générale donne pour vote spécial, décharge à chacun des administrateurs pour l'exercice de leur mandat respectif au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2021.

1.- La S.R.L. TicaConsult, représentée par Monsieur Erik van den Eynden, société de droit belge ayant son siège social Kapelaan Smitslaan 20, à 2650 Edegem et inscrite à la BCE sous le numéro 0636 809 156 ;

POUR CONTRE ABSTENTION

2.- La S.R.L. Yima., représentée par Monsieur François Fornieri, société de droit belge ayant son siège social rue de l'Arbre-Sainte-Barbe 194, à 4000 Rocourt et inscrite à la B.C.E. sous le numéro 0871.523.818;

POUR CONTRE ABSTENTION

3.- La S.R.L. Sunathim, représentée par Monsieur Ajit Shetty, société de droit belge ayant son siège social Wielewaalstraat 18, à 2350 Vosselaar et inscrite à la B.C.E sous le numéro 0474.893.093;

POUR CONTRE ABSTENTION

4.- La S.A. NOSHAQ, représentée par Monsieur Gaëtan Servais, société de droit belge ayant son siège social rue Lambert Lombard 3, Hôtel Copis, à 4000 Liège et inscrite à la B.C.E. sous le numéro 0426.624.509 ;

POUR CONTRE ABSTENTION

5.- La S.R.L. EVA CONSULTING, représentée par Monsieur Jean-Michel Foidart, société de droit belge ayant son siège social sur la Heid 3, à 4870 Trooz et inscrite à la B.C.E. sous le numéro 0874.027.804. ;

POUR CONTRE ABSTENTION

6.- La S.R.L. Alius Modi, représentée par Madame Valérie Gordenne, société de droit belge, ayant son siège social Bèfve 22, à 4890 Thimister-Clermont et inscrite à la BCE sous le numéro 0809.631.185 ;

POUR CONTRE ABSTENTION

7.- Madame Amel Tounsi, domiciliée place Jean Gabin 1, à 1090 Jette ;

POUR CONTRE ABSTENTION

8.- Madame An Cloet, domiciliée rue Haute 4, à 1457 Walhain ;

POUR CONTRE ABSTENTION

9.- Madame Liesbeth Weynants, domiciliée avenue Emile de Béco 68, à 1050 Ixelles ;

POUR CONTRE ABSTENTION

10.- Madame Patricia van Dijck, domiciliée boulevard Général Wahis 39, à 1030 Bruxelles ;

POUR CONTRE ABSTENTION

9. **Approbation conformément à l'article 7 :151 du Code des sociétés et des associations ;**

Proposition de décision : L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver et de ratifier, conformément à l'article 7:151 du Code des Sociétés et des Associations, toutes les clauses de la Convention de Financement qui entrent en vigueur au moment où un changement de contrôle se produit, y compris, mais sans s'y limiter, l'application de l'Ajustement de l'Agent de Calcul Modifié (*Modified Calculation Agent Adjustment*) tel que défini dans les sections 12.2(e) et 12.3(d) des "*2002 ISDA Equity Derivatives Definitions*", dans telles que publiées par l'*International Swaps and Derivatives Association, Inc*, et qui tombent ou pourraient être considérées comme tombant dans le champ d'application de l'article 7:151 du Code des sociétés et des associations (relatif à l'octroi à des tiers des droits affectant substantiellement le patrimoine de la société ou donnant naissance à une dette ou à un engagement substantiel à sa charge, lorsque l'exercice de ces droits dépend du lancement d'une offre publique d'acquisition sur les actions de la société ou d'un changement du contrôle exercé sur elle). L'assemblée générale des actionnaires donne également une procuration spéciale à chacun des administrateurs de la Société, au directeur financier (*Chief Financial Officer*) de la Société et au secrétaire général (*Corporate Secretary)* de la Société, chacun agissant individuellement et avec possibilité de subdélégation et pouvoir de subrogation, pour accomplir les formalités requises par l'article 7:151 du Code des sociétés et des associations en ce qui concerne la présente résolution, y compris, mais sans s'y limiter, l'exécution de tous les documents et formulaires requis pour la publication de la présente résolution aux annexes du Moniteur belge.

POUR CONTRE ABSTENTION

B) Assemblée Générale Extraordinaire

1. Proposition de prolonger la durée des Droits de Souscription de LDA

Proposition de décision : L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver la prolongation de la durée des Droits de Souscription de LDA de deux ans supplémentaires pour porter leur durée de trois ans à cinq ans à compter de la date d'émission des Droits de Souscription de LDA (c'est-à-dire, une prolongation du 22 juillet 2023 au 22 juillet 2025). Aucune autre modification n'est apportée aux termes et conditions des Droits de Souscription de LDA. Par conséquent, l'assemblée générale confirme les résolutions prises à l'occasion de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 22 juillet 2020 relatives aux Droits de Souscription de LDA mais avec une durée prolongée comme décidé ci-avant, et approuve les termes et conditions des Droits de Souscription de LDA amendés, tels que figurant à l'annexe du rapport du conseil d'administration visé au point 1.1(a) de l'ordre du jour, dont une copie restera jointe au procès-verbal reflétant la présente résolution.

POUR CONTRE ABSTENTION

2. Proposition de prolonger la durée des Droits de Souscription pour Prêt d'Action de Catégorie A

Proposition de décision : L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver la prolongation de la durée des "Droits de Souscription pour Prêt d'Action de Catégorie A" de deux ans supplémentaires pour porter leur durée de trois ans à cinq ans à compter de la date d'émission des Droits de Souscription pour Prêt d'Action de Catégorie A (c'est-à-dire, une prolongation du 7 septembre 2023 au 7 septembre 2025). Aucune autre modification n'est apportée aux termes et conditions des Droits de Souscription pour Prêt d'Action de Catégorie A. Par conséquent, l'assemblée générale confirme les résolutions prises à l'occasion de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 7 septembre 2020 relatives aux Droits de Souscription pour Prêt d'Action de Catégorie A mais avec une durée prolongée comme décidé ci-avant, et approuve les termes et conditions des Droits de Souscription pour Prêt d'Action de Catégorie A amendés, tels que figurant à l'annexe du rapport du conseil d'administration visé au point 1.2(a) de l'ordre du jour, dont une copie restera jointe au procès-verbal reflétant la présente résolution.

POUR CONTRE ABSTENTION

3. Proposition de prolonger la durée des Droits de Souscription pour Prêt d'Action de Catégorie B

Proposition de décision : L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver la prolongation de la durée des "Droits de Souscription pour Prêt d'Action de Catégorie B" de deux ans supplémentaires pour porter leur durée de trois ans à cinq ans à compter de la date d'émission des Droits de Souscription pour Prêt d'Action de Catégorie B (c'est-à-dire, une prolongation du 7 septembre 2023 au 7 septembre 2025). Aucune autre modification n'est apportée aux termes et conditions des Droits de Souscription pour Prêt d'Action de Catégorie B. Par conséquent, l'assemblée générale confirme les résolutions prises à l'occasion de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 7 septembre 2020 relatives aux Droits de Souscription pour Prêt d'Action de Catégorie B mais avec une durée prolongée comme décidé ci-avant, et approuve les termes et conditions des Droits de Souscription pour Prêt d'Action de Catégorie B amendés, tels que figurant à l'annexe du rapport du conseil d'administration visé au point 1.2(a) de l'ordre du jour, dont une copie restera jointe au procès-verbal reflétant la présente résolution.

POUR CONTRE ABSTENTION

4. Proposition de prolonger la durée des Droits de Souscription pour Prêt d'Action de Catégorie C

Proposition de décision : L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver la prolongation de la durée des "Droits de Souscription pour Prêt d'Action de Catégorie C" de deux ans supplémentaires pour porter leur durée de trois ans à cinq ans à compter de la date d'émission des Droits de Souscription pour Prêt d'Action de Catégorie C (c'est-à-dire, une prolongation du 7 septembre 2023 au 7 septembre 2025). Aucune autre modification n'est apportée aux termes et conditions des Droits de Souscription pour Prêt d'Action de Catégorie C. Par conséquent, l'assemblée générale confirme les résolutions prises à l'occasion de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 7 septembre 2020 relatives aux Droits de Souscription pour Prêt d'Action de Catégorie C mais avec une durée prolongée comme décidé ci-avant, et approuve les termes et conditions des Droits de Souscription pour Prêt d'Action de Catégorie C amendés, tels que figurant à l'annexe du rapport du conseil d'administration visé au point 1.2(a) de l'ordre du jour, dont une copie restera jointe au procès-verbal reflétant la présente résolution.

POUR CONTRE ABSTENTION

***

Pour autant qu'il ait accompli les formalités visées à la convocation en ce sens, et sauf instruction contraire, le/la soussigné(e) note qu'il/elle vote à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire pour le nombre total d'actions qu'il détient ou aura notifié détenir à la date d'enregistrement, le 05 mai 2022, à minuit (heure belge).

Si, après la date de cet envoi, des sujets à traiter nouveaux sont inscrits à l'ordre du jour, ou de nouvelles propositions de résolution concernant les points inscrits ou ajoutés à l'ordre du jour à la demande d'actionnaires conformément à l'article 7 :130 du Code des Sociétés et associations, le précité :

- vote favorablement (*);
-s'abstient de voter (*).

(*) Biffez la mention inutile. A défaut de biffure, le votant sera considéré comme s'abstenant de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits aux ordres du jour.

Fait à Liège, le […]

Signature(s)

Informations pratiques :
Mithra Pharmaceuticals SA
Assemblée Générale
5 rue Saint-Georges
4000 Liège
Fax : +32(0)4.349.28.21- E-mail : corporate.secretary@mithra.com- Site internet : www.mithra.com

Nous vous remercions de bien vouloir nous communiquer un numéro de téléphone et une adresse e-mail où nous pouvons vous joindre si nécessaire pour valider ce vote et/ou vous fournir toute information complémentaire concernant notre Assemblée Générale.

Tel : …… E-mail[1] : ……

[1] Vos données à caractère personnel seront traitées conformément à notre politique de protection des données à caractère personnel, telle que publiée sur notre site web.